REUNION DU 15 AVRIL 2022 – 19H30 – SALLE DES ASSOCIATIONS

Lecture du compte rendu et approbation du compte rendu de la réunion précédente

<u>Présents</u>: Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. M. MOURLON Gérard, M. LECUYER Lionel, Mme LORANS Florine, M. FONTENIL Michel, M. RENARD Alexis, M GRENAT Claude, Mme BAGNAUD Marie-Claude, M. FAVIER Bernard, Mme GUILBERT Sarah, Mme GOURDY Agnès

Absents excusés: Mme GUILBERT Sarah, Mme GOURDY Agnès

Mme DESAUNOIS Frédérique a été élue secrétaire

I - Compte rendu des décisions

<u>N°2022 – 7 du 21 février 2022 : Aménagement du Centre - Bourg – FICHE ACTION « Réaménagement de la place commerçante » Tranche 2 – Demande de subvention et Plan de financement prévisionnel</u>

CONSIDERANT le montant estimatif de la fiche action « Réaménagement de la Place commerçante » estimée à 638 396,00 € HT,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un phasage de ces travaux en deux tranches, et donc de diviser les dépenses (319 198.00 € HT pour la 1 ére tranche et 319 198.00 € HT pour la 2 éme tranche),

CONSIDERANT la volonté de solliciter plusieurs financements relatifs à cette opération, à savoir, DETR 2022, DSIL 2022 et FIC 2022,

DECIDE : De valider la demande de financements concernant la fiche action « Réaménagement de la Place commerçante » Tranche 2 au titre de la DSIL 2022

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
Travaux de réaménagement	265 000.00€	DSIL 2022 (30%)	96 389,40 €
Marge pour imprévus (10 %)	26 500.00 €	Autofinancement (70%)	222 808,60 €
Maitrise d'œuvre et autres frais	27 698.00 €		
TOTAL	319 198.00 €	TOTAL	319 198.00 €

N°2022 – 8 du 28 février 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE: De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 28 février 2022 au 18 mars 2022 inclus, pour une durée de 78h00

N°2022 – 9 du 18 mars 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS.

DECIDE: De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 21 mars au 3 juin 2022 inclus, pour une durée de 235.50

N°2022- 10 du 31 mars 2022 : Acquisition matériel de déneigement - Demande de subvention et plan de financement

CONSIDERANT la volonté de la commune de se doter d'un équipement permettant le déneigement de la commune de manière efficace et sécuritaire durant la période hivernale,

CONSIDERANT le devis réalisé auprès de la société CLAAS Auvergne afin d'estimer le montant des dépenses liées à l'acquisition d'un tracteur équipé d'une plaque SETRA,

CONSIDERANT l'existence du dispositif de financement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au sujet de l'acquisition de matériel de déneigement auquel la commune est éligible compte tenu de son altitude moyenne et de sa population,

DECIDE : De valider le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme concernant l'acquisition de matériel hivernal,

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
Acquisition Tracteur CLASS ARION 450 M + Plaque SETRA	84 500.00 €	Subvention Département du Puy-de-Dôme	15 500.00 €
		Autofinancement commune	69 000.00 €
TOTAL	84 500.00 €	TOTAL	84 500.00 €

N°2022- 11 du 13 avril 2022 : Renouvellement ARNAUD Agnès

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22/03/2019 décidant la création d'un emploi d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du parcours emploi compétences, ainsi que le recrutement de Mme ARNAUD Agnès au titre de ce dispositif,

CONSIDERANT que Mme Agnès ARNAUD peut bénéficier de prolongation dérogatoire d'1 an, soit jusqu'au 14/04/2023.

CONSIDERANT le besoin de conserver Mme ARNAUD dans nos effectifs, afin d'effectuer, le ménage, l'aide cantine, et la garderie, mais également son souhait de rester dans notre collectivité, afin de lui permettre de conserver en emploi jusqu'à son départ en retraite,

DECIDE : De renouveler le contrat de Mme ARNAUD Agnès pour une durée d'1 an, soit du 15 avril 2022 au 14 avril 2023, sur une durée hebdomadaire de 26h.

II – Ordre du jour Conseil Municipal

• BUDGETS PRIMITIFS: BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire rappelle que le budget principal a été travaillé au préalable. Celui-ci s'établit :

Fonctionnement:

. Dépenses : 1 428 232.37 € . Recettes : 1 428 232.37 €

Investissement:

. Dépenses : 2 436 232.45 € . Recettes : 2 436 232.45 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR Vu le Code général des collectivités territoriales, Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 comme arrêté ci-dessus.

RECAPITULATIFS FINANCIERS PROJETS D'INVESTISSEMENTS:

ACHAT TRACTEUR

DEPENSES TTC		RECETTES	
	98 400,00		27 000,00
Achat tracteur	€	Reprise ancien tracteur	€
		Subvention Département	15 500,00
		(demandée)	€
			16 141,54
		TVA	€
			39 758,46
RESTE A CHARGE COMMUNE TTC			€

ACHAT BROYEUR

DEPENSES TTC		RECETTES	
	30 000,00		
Achat broyeur	€	Reprise ancien broyeur	5 000,00 €
		TVA	4 921,20 €
	<u>.</u>		20 078,80
RESTE A CHARGE COMMUNE TTO	2		€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les consultations réalisées auprès de plusieurs fournisseurs :

Valide à l'unanimité :

L'acquisition du broyeur (30 000,00 €) et du tracteur type (CLASS ARION 98 400,00 €)

Autorise:

M. le Maire à signer tout document relatif à ces achats,

Chemins dégradés suite aux orages

DEPENSES TTC		RECETTES	
	150	Subvention Département	30 138,23
Reprise des chemins + imprévus	691,14€	FIC Relance (20 % accordée)	€
		Subvention DETR (30 %	
	11 002,80	demandée) plafonné à 100	30 000,00
Chemin La Mothe	€	000,00 €	€
	161		
TOTAL	693,94 €	Remboursement assurance	3226,8
			63 365,03
		TOTAL recettes	€
			98 328,91
RESTE A CHARGE COMMUNE TTC			€

Voirie goudronnée : Le Chirol, La Sauvolle/Jouhet, Montée du Pradeix

DEPENSES TTC		RECETTES	
		Subvention DETR 2022 pour	
		la sauvolle/le pradeix (30%	
	100	demandée) plafonné à	30 000,00
La Sauvolle	987,00€	10000,00 €	€
		FIC 2019-2021 (24,80 %	
		accordée) sur la base de	
	40 792,50	travaux d'un montant de	44 099,17
Le Pradeix	€	177819,25 €	€
	39 162,50		
Le Chirol	€		
	180		74 099,17
TOTAL	942,00€	TOTAL Subventions	€
	_		106 842,83
RESTE A CHARGE COMMUNE TTC			€

Pont de Laussedat

DEPENSES TTC		RECETTES	
		Subvention Agence de l'eau	
	57 600,00	(80 % du montant HT 48	38 400,00
Réfection du pont	€	000,00 € accordée)	€
		Participation Commune de Biollet (50 % du reste à	
		charge)	4 800,00 €
RESTE A CHARGE COMMUNE TTC			4 800,00 €

ADRESSAGE

DEPENSES	ттс	RECETTES	
Etude adressage	5 700,00 €	DETR (30 % de 37275 € accordée)	11 183,00 €
		Région Bonus Relance 50 % de	
Signalétique	40 000,00 €	37275 € accordée)	18 637,00 €
TOTAL	45 700,00 €	TOTAL	29 820,00 €
RESTE A CHARGE CO	MMUNE TTC		15 880,00 €

AIR DE JEUX

DEPENSES	ттс	RECETTES	
Réalisation Air de jeux	22 000,00 €	Subvention Région plafonnée à 15 000 € de subvention (80 % en cours de demande)	15 000,00 €
RESTE A CHARGE COMMU	NE TTC		7 000,00 €

• AMENAGEMENT DE BOURG : PLACE COMMERCANTE

TRANCHE 1:

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)		
Travaux de réaménagement	265 000.00€	DETR 2022 (28.19 % demandée) Plafonné à 90 000.00 € (30 % de 300 000.00 € de travaux)	90 000.00 €	
Marge pour imprévus (10 %)	26 500.00 €	FIC 2022 (10.10 % demandée) Plafonné à 32 240.00 € (24.80 % de 130 000.00 € de travaux)	32 240.00€	
Maitrise d'œuvre et autres frais	27 698.00 €	DSIL 2022 (30 % demandée)	96 389,40 €	
		Autofinancement (31.71 %)	100 568.60 €	
TOTAL	319 198.00 €	TOTAL	319 198.00 €	

TRANCHE 2:

TIVATORIE Z .			
DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
Travaux de réaménagement	265 000.00€	DSIL 2022 (30% demandée)	96 389,40 €
Marge pour imprévus (10 %)	26 500.00 €	Autofinancement (70%)	222 808,60 €
Maitrise d'œuvre et autres frais	27 698.00 €		
TOTAL	319 198.00 €	TOTAL	319 198.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les consultations réalisées auprès de plusieurs fournisseurs :

Valide à l'unanimité :

L'acquisition du broyeur (30 000,00 €) et du tracteur type (CLASS ARION 98 400,00 €)

Autorise:

M. le Maire à signer tout document relatif à ces achats,

ETAT DES EMPRUNTS EN COURS SUR LA COMMUNE

PRÊT Aménagement FONCIER		
FOURNISSEUR	CREDIT AGRICOLE	
TAUX fixe	1,80%	
Date de 1 ère échéance	18/01/2019	
Date de fin d'emprunt	01/10/2038	
Durée	20 ans	
Somme empruntée	500 000,00 €	
Montant remboursé ann	nuellement	
CAPITAL	25 000,00 €	
INTERETS (dégressifs)		
Exemple pour 2022	7 481,26 €	
Coût total du prêt (intérêts/frais		
dossiers)	91 625,20 €	

PRÊT Relais Aménagement foncier		
FOURNISSEUR	LA BANQUE POSTALE	
TAUX fixe	0,41%	
Date de 1 ère échéance	21/06/2019	
Date de fin d'emprunt	20/03/2022	
Durée 4 a		
Somme empruntée	715 000,00 €	
Montant remboursé		
CAPITAL (remboursé en une seule fois en 2022)	715 000,00 €	
INTERETS (fixes)/ an	2 931,52 €	
	T	
Coût total du prêt intérêts/frais dossiers	9 509,56 €	

PRÊT VOIRIE		
FOURNISSEUR	CREDIT LOCAL DE France	
TAUX fixe	5,10%	
Date de 1 ère échéance	01/03/2000	
Date de fin d'emprunt	01/03/2024	
Durée	25 ans	
Somme empruntée	89 182,68 €	
Montant remboursé ani	nuellement	
CAPITAL (dégressif)	5 372,47 €	
INTERETS (dégressifs)		
Exemple pour 2022	864,62€	
Coût total du prêt (intérêts/frais		
dossiers)	66 744,61 €	

2 - BUDGETS PRIMITIFS: BUDGET FUNERAIRE 2022

M. le Maire rappelle que le budget assainissement a été travaillé au préalable. Celui-ci s'établit :

Fonctionnement:

. Dépenses : 16 332.13 € . Recettes : 16 332.13 €

Investissement :

. Dépenses : 61 132.57 € . Recettes : 61 132.57 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR Vu le Code général des collectivités territoriales, Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 comme arrêté ci-dessus.

3 - BUDGETS PRIMITIFS: BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

M. le Maire rappelle que le budget funéraire a été travaillé au préalable.

Celui-ci s'établit :

Fonctionnement :

. Dépenses : 3508.35 € . Recettes : 3508.35 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 comme arrêté ci-dessus.

4 - ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mission du bureau d'étude est finalisée.

Les dénominations de voies ont été transmises une dernière fois pour validation à l'ensemble des élus. Les dernières modifications ont été intégrées et l'ensemble des nouvelles adresses ont été mises en ligne sur la banque nationale des adresses.

Avant que l'information aux habitants soit faite de manière officielle, il convient que le conseil municipal délibère de manière définitive concernant les nouvelles dénominations de voies à savoir :

La Chomette	LA CHOMETTE
Rue de la Ganne	LA CHOMETTE
Boscavert	BOSCAVERT
Chez Doucet	CHEZ DOUCET
Gaulme	GAULME
Mazeron	MAZERON
Lasciouve	LASCIOUVE
Impasse du Paradis	LASCIOUVE
Quartier du Roudadoux	LE BLADEIX
Le Bladeix	LE BLADEIX
Impasse de la Fontaine	LE BLADEIX
Rue de la Batteuse	LE BLADEIX
Impasse des Fraisses	LE BLADEIX

LA COURSE
LE CLUZEL
CLUZEL
LE COULADEZE
LA BUCHAILLE
LA BARGE
LA BARGE
LA MAZIERE

Route de l'Egalité	LE BOURG	
Le Giraudet	LAVAL	
Lotissement du Stade	LE GIRAUDET	
Le Giraudet	LE GIRAUDET	
Rue de la Croix de la		
Barre	LE BOURG	
	MOULIN DE	
Moulin de Laval	LAVAL	
Le Crest	LE CREST	
Laval	LAVAL	
Impasse sous la Grange	LAVAL	
Rue de la Bascule	LE BOURG	
Impasse de la Fabrique	LE BOURG	
Visignol	VISIGNOL	
Chemin des Ecoles	VISIGNOL	
Route de la Carte	LA CARTE	
Impasse de la Fontaine	LA CARTE	
La Mothe	LA MOTHE	
La IVIOCITO	BEAUFESSOUS LE	
Impasse du Trait	PETIT	
Impasse du Moulin	BUFFEVENT	
Buffevent	Buffevent	
bullevellt	BEAUFESSOUS LE	
Route de la Colonie	GRAND	
Noute de la colonie	BEAUFESSOUS LE	
Chemin du Camping	GRAND	
Chemin du Camping	BEAUFESSOUS LE	
Beaufessous le Grand	GRAND	
Route de la Cascade	LE BOURG	
Route de la Cascade	PUY LODINET	
Chemin de la Gariguette	LA CROIZETTE	
Lacost	LACOST	
Passage des Grands Bois	LACOST	
Passage du Puy Lacost	LACOST	
Route de Retaillat	LACOST	
Retaillat	RETAILLAT	
Marcheix	MARCHEIX	
Impasse du Barrage	RETAILLAT	
Impasse de la Passerelle	RETAILLAT	
Perol		
Chemin de la Messe	PEROL PEROL	
Chemin des Volcans	PEROL	
Rue de la Mairie	LE BOURG	
Rue du Chuchet	LE BOURG	
Place des Tilleuls	LE BOURG	
ridec des rilicuis	LL DOORG	
Impasse du Fournil	LE BOURG	
Route de Pontaumur	LE BOURG	
Route de Pontaumur	LE CHUCHET	
Lotissement de la Mairie	LE BOURG	
Rue du Presbytère	LE BOURG	
Impasse des Jardins	LE BOURG	
Route des Fades	LE BOURG	
Route des Fades	LA GENESTE	
noute des l'ades	ROUTE DES	
	FADES LE	
Lotissement des Fades	BOURG	
		

Carton	CARTON		
Rue des Cotes	CARTON		
Impasse de la Trezelles			
L'Ebaupin	LA MAZIERE L'EBAUPIN		
LEbaupiii	LEDAUPIN		
Route de Thermes	LES BARSES		
Les Barses	LES BARSES		
Impasse des Lilas	LES BARSES		
Impasse du Puit	LES BARSES		
Grandsaigne	GRANDSAIGNE		
Impasse des Menuisiers	GRANDSAIGNE		
Impasse de la Soif	GRANDSAIGNE		
Davideix	DAVIDEIX		
Courtine	COURTINE		
Impasse de la vielle	COURTINE		
Nid de Courtine	COURTINE		
Le Pradeix	LE PRADEIX		
	MOULIN DE		
Le Moulin de Chauteix	CHAUTEIX		
Laussedat	LAUSSEDAT		
Le Vernadel	VERNADEL		
Rue des Peux	VERNADEL		
Rue du Stade	LE BOURG		
Le Teilhot	LE TEILHOT		
Jouhet	JOUHET		
Chemin de Murat	JOUHET		
La Sauvolle	LA SAUVOLLE		
Ragheade	RAGHEADE		
La Roche	LA ROCHE		
Impasse de la Roche	LA ROCHE		
Bargheon	BARGHEON		
L'Etang Grand	L'ETANG GRAND		
Chez Saby	CHEZ SABY		
La George	LA GEORGE		
Rue du Pont de Fourche	LA GEORGE		
Sous le Bois	SOUS LE BOIS		
Villemaine	VILLEMAINE		
Rue de l'Ecurol	VILLEMAINE		
Rue de la Blasse	VILLEMAINE		
Rue de Rochou	LE BLADEIX		
Impasse du Sully	LE BLADEIX		
	LES		
Les Chaussades	CHAUSSADES		
Les Paris	LES PARIS		
Gandichoux	GANDICHOUX		
Chemin du Tilleul	GANDICHOUX		
Impasse des Marcel	GANDICHOUX		
Chirol	CHIROL		
Le Suchet	LE SUCHET		
Impasse des Etoiles	LE SUCHET		
	•		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques :

Valide à l'unanimité:

Le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune

Valide à l'unanimité:

Les noms attribués aux voies communales nouvelles

4 - ASSURANCE STATUTAIRE CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a souscrit en 2018, pour le compte de nombreuses collectivités et établissements publics du département, un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires pour une durée de quatre ans. Celui-ci arrive à échéance au 31 décembre 2022. A l'époque la commune de St Priest des champs n'avait pas souhaité participer à ce contrat groupe.

Le Centre de Gestion entame, dès à présent, une procédure de renouvellement conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au code de la commande publique.

Ce contrat est destiné à couvrir tout ou partie des risques suivants : agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC : décès, accident de service ou maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie ou maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

Il est demandé au conseil municipal s'il est souhaité ou non que dans un premier temps la commune participe à la consultation réalisée par le CDG 63 en vue de l'établissement d'un chiffrage en amont de la souscription à cette assurance qui se réalisera dans un second temps.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le fait de demander la réalisation d'un chiffrage par le CDG 63, suite à cela, le point sera fait de nouveau afin d'envisager ou non la conclusion d'un contrat.

5 - RIFSEEP

Monsieur le Maire indique que la commune avait mis en place le RIFSEEP par délibération n° 2018/01/07. A l'époque, la délibération ne prévoyait que la mise en place de ce régime indemnitaire pour les agents de catégorie C. A ce jour 2 agents de la commune sont désormais en catégorie B.

Il est donc proposé de compléter la délibération pris en 2018 en transposant les modalités appliquées aux agents de catégorie C avec pour date d'effet le 1 er avril 2022.

« Délibération - 2018 / 01/07 :

B.- DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS PLAFONDS

Chaque part du RIFSEEP (I.F.S.E et C.I.A) correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci- dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Catégories C

- Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		PLAFONDS MAXIMUM FIXE PAR LA COLLECTIVITE	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	I.F.S.E	C.I.A
Groupe 1	Responsable de service, sujétions, qualifications particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, assistante administrative	10 800 €	1 200 €

Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		PLAFONDS MAXIMUM FIXE PAR LA COLLECTIVITE	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Agent polyvalent, agent de restauration, sujétions particulières, qualifications particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, horaires atypiques, 	10 800 €	1 200 €

• Catégories B

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

REDACTEURS TERRITORIAUX		PLAFONDS MAXIMUM FIXE PAR LA COLLEC	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	I.F.S.E	C.I.A
Groupe 1	Responsable de service, sujétions, qualifications particulières	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, assistante administrative	10 800 €	1 200 €

Une fois entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ce complément au sein de la délibération existante concernant la mise en place du RIFSEEP.

6 - QUESTIONS DIVERSES:

- Enfouissement réseaux place
- Conseil communautaire des jeunes: Présentation de la démarche par M. Le Maire. L'idée étant de permettre aux jeunes de 11/15 ans résidants sur la communauté de commune du Pays de St Eloy, d'être candidat ou de voter pour l'élection d'autres jeunes les représentants au sein du conseil communautaire des jeunes. La participation se fait sur la base du volontariat, avec accord des parents. Le but étant de permettre aux plus jeunes de participer à la vie publique.
- Désignation référent solidaire Communauté de communes collecte Ukraine :

« Lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2022, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy vous a fait part de son intention de soutenir les réfugiés ukrainiens ainsi que les associations solidaires du territoire en organisant une collecte sur 15 jours. Sur cette période, la population pourrait déposer les dons en mairie et les services de l'EPCI les récupéreraient pour les distribuer aux associations.

Pour ce faire, chaque mairie devra désigner un référent avant le 22 avril et nous communiquer ses coordonnées.

Le but étant de créer un réseau solidaire communautaire, via ces référents, pour venir en aide aux associations de solidarité du territoire. »

Mme Florine LORANS est volontaire pour cette désignation, le conseil municipal valide sa nomination.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

- 24 avril : 2 éme tour élections présidentielles : Planning à renvoyer à l'ensemble des élus, organiser avec fléchage et panneaux/affichage le cheminement des électeurs.
- 25 avril à 9 h00 : Halle Cœur de Combrailles : Nettoyage du matériel intercommunal
- 23 avril à 20h00 : Repas à thème Comité des fêtes
- 27 avril à 19h30 réunion COF
- 30 avril: 60 ans du SIRB
- 30 avril : Randonnée Club des jeunes
- ❖ 1 er mai : Repas de l'âge d'or de la commune
- 8 mai : Cérémonie
- 10 mai de 9h à 16h30 à St Eloy les Mines : Forum Santé SMADC
- 15 mai : Marché gratuit salle des fêtes

SUIVI DES REUNIONS

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Terrain/bois à Grandsaigne à côté de la ligne electrique à entretenir (branches sur la ligne) signalé par F. DESAUNOIS.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commissions

Voirie, assainissement:

<u>Bâtiments communaux :</u>

Matériel communal : Achat tracteur et broyeur, livraison à l'automne 2022. Tondeuse en panne

Commission Appel d'Offre:

<u>Ecole - Cantine :</u> Conseil d'école a eu lieu, demande de la part des enseignantes de l'aménagement de la salle de sieste, et de réaménagement des locaux, les enseignantes demandent de réfléchir à la création d'une nouvelle salle pour la sieste des enfants, la solution actuelle ne donne pas entière satisfaction. 3 sorties sont prévues ainsi qu'une kermesse le 2 juillet

Commissions menus : les menus ont été programmés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

<u>Information</u>: Application Illiwap, (gratuite pour la commune) souscrite par l'intercommunalité permet de communiquer aux personnes qui ont l'application mobile.

Budget:

Action sociale: Repas du 1 er mai : Salle à préparer le 29 après-midi dès 14h30. Repas me 1 er mai dés 12h00. Vie communale :

Tourisme et Patrimoine :

Circuit Chemin du temple : Certaines marques se sont effacées, voir pour programmer leur re-marquage avant le début de saison.

Syndicats

SIRB:

Le dernier budget a été voté en déséquilibre, ce qui a généré des discussions au sein de l'assemblée.

SICTOM:

Budgets votés

SMADC:

Vote des budgets en visio

<u>SIV MENAT</u>: Annonce de la part du syndicat d'une hausse de 10 à 18 % sur les fournitures pour les travaux de voirie. Il est prévu de répercuter ces hausses aux communes (lors de la facturation pour les travaux 2021 et 2022).

Le conseil municipal s'oppose à cette hausse, les travaux 2021 n'ayant pas été réalisé par le SIV du fait leur organisation, la commune ne souhaite pas avoir une modification de tarif en sachant que ces devis ont été signés sur un montant différent.

SIEG:

SIAEP SIOULE ET MORGE:

MISSION LOCALE:

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Vote des budgets

La CLECT va se réunir afin de travailler sur une nouvelle répartition des attributions de compensations

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion le : le 3 juin à 19h30